

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 10 juin 2019

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par la secrétaire-trésorière adjointe, tenue le 10 juin 2019, à 19h, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Yves Bond et Pierre Blouin.

Les conseillers Perry Bell et Lee Brazel ont motivé leur absence.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Sarah Lévesque, et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la session à 20h33.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 3 juin 2019 aux membres présents du conseil et au conseiller Marc Bégin, par courriel le 4 juin 2019.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-23

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y avait pas d'assistance.

4. AVIS DE MOTION R2019-130

Le conseiller **Yves Bond** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement 2019-130 intitulé « **Règlement numéro 2019-130 décrétant un emprunt de 688 917 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ** ».

5. PRÉSENTATION R2019-130

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement 2019-130 concernant l'ajout d'une conduite de distribution pour sécuriser le réseau de l'eau potable selon les plans et devis préparés par Johanne Brodeur, ingénieure (document F1730447-000). Des copies du règlement ont été mises à la disposition des conseillers et du public;

6 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Il n'y a pas d'assistance.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-06-24

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

de clore la présente session à 20h37, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe